



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 1/2018 au Conseil communal de Sullens

Demande d'un crédit « Bouclage réseau d'eau Lovettaz »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

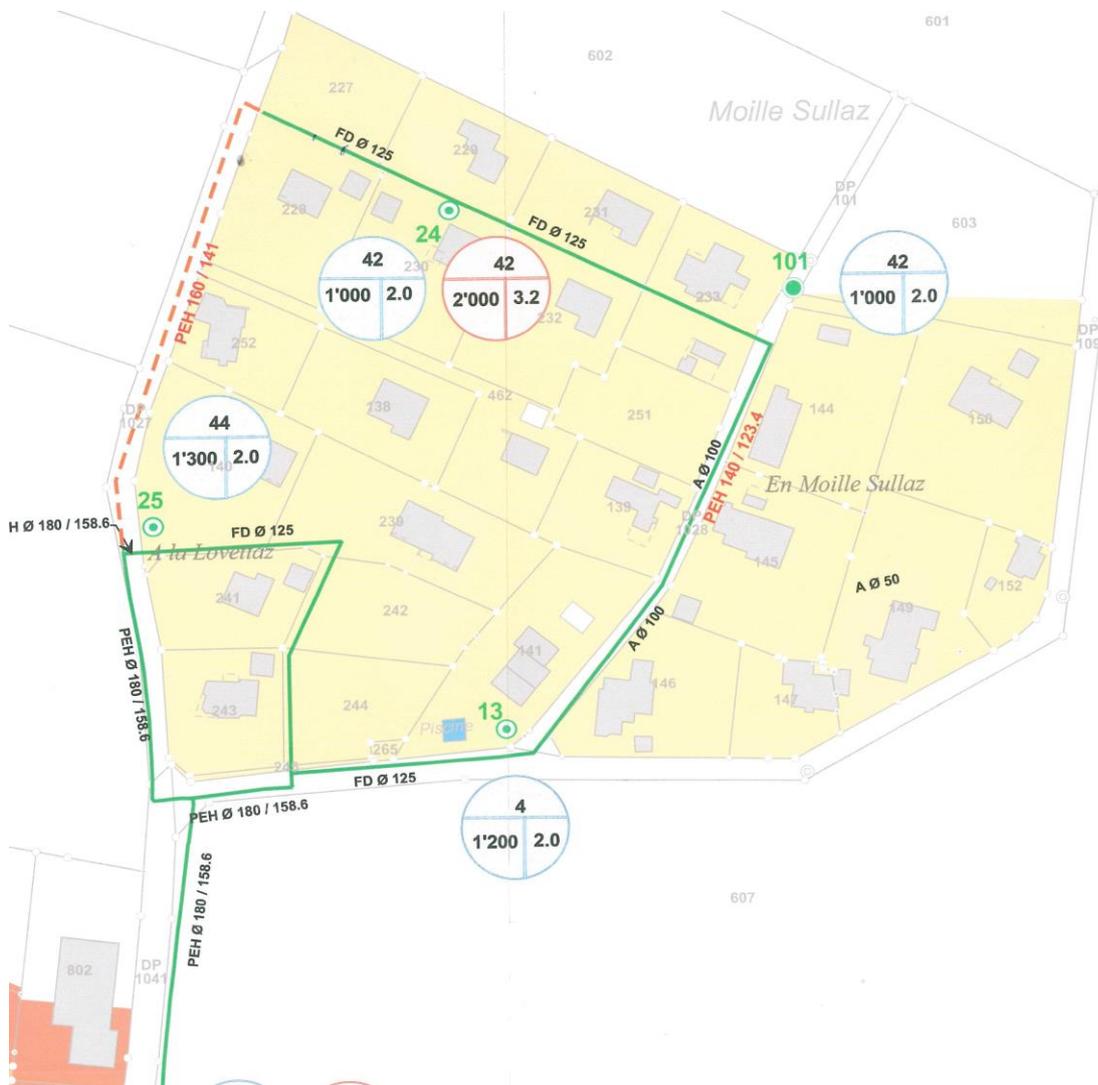
La Municipalité désire poursuivre son programme de mise en conformité de son réseau d'adduction d'eau, selon les normes dictées dans notre PDDE (plan directeur de distribution de l'eau) par un bouclage entre le chemin de Moille-Sullaz et le quartier de la Lovettaz.



Par ces travaux, la qualité de l'eau du quartier en sera garantie, plus d'eau dormante en fin de conduite. Le débit et la pression dynamique seront augmentés afin de répondre aux directives ECA.

Pour mémoire, nous avons déjà réalisé en 2009 (préavis 01/2009) le remplacement de la vieille conduite d'eau depuis la rue du Battoir au chemin de Moille-Sullaz.

Plan directeur de distribution de l'eau Sullens PDDE



Descriptif des travaux

La Municipalité souhaite procéder à la réalisation d'un nouveau bouclage liant le chemin de Moille-Sullaz à la partie nord de la Lovettaz. Une nouvelle conduite en PE (polyéthylène) Ø180 sera posée sur un tronçon de 145 mètres ainsi qu'un jeu de vannes afin de pouvoir fermer des plus petits secteurs en cas d'entretien ou de réparation.

Les travaux sont prévus courant été 2018.

	Commune de Sullens	Format: 0.19 m ²
	Conduite eau potable - Bouclage Lovettaz	Echelle: 1: 500 / 1:50
Chemin de la Lovettaz		Mod. Date Dessin Contr.
Situation et coupe type		07.03.18 FGO MJ
Eau potable	Subvention	A B C D E
 Gérard Chevalier sa Bureau d'ingénieurs diplômés, sia 35, rue des Charpentiers CP - CH - 1110 Morges 1 Tél. +41 / 21 / 804 75 40 Fax +41 / 21 / 804 75 41 ing@chevaliersa.ch www.chevaliersa.ch		Liste n°: N° 1730-202



Devis des travaux

Génie civil, pour la pose de la conduite	50'000.00
Appareillage, pose conduite et raccordement	30'000.00
Prestations de géomètre pour implantations des points limites	1'500.00
Honoraires ingénieur civil, étude et surveillance des travaux	10'500.00
Indemnités pour perte culture	1'000.00
Divers et imprévus environ 10%	9'000.00
Montant total HT	102'000.00
T.V.A. 7,7% arrondi à	8'000.00
Montant total TTC	CHF 110'000.00

Par ailleurs, une demande de subvention est en cours auprès de l'ECA (environ 20 à 25% pour un bouclage prévu dans le PDDE) et sera déduite du montant total des travaux.

Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités courantes et emprunts en cours et n'apporteront pas de frais supplémentaires au compte de fonctionnement. Ils seront amortis sur 10 ans.

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 18 avril 2018, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 01/2018 du 12 mars 2018,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,
- de lui octroyer le crédit nécessaire de CHF 110'000.--,
- d'accepter le financement proposé.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

C. Gozel

N. Bégel

Responsables du préavis : M. Georges Guignard et M. Roland Valet, municipaux

Commission des finances : MM. Pascal Schweingruber, Claude Simond, Alain Badan
Mme Evelyne Edgar, M. Yannick Vullioud

Commission ad hoc : MM. Stéphane Bégel, Patrick Behn, Mahmood Hussain-Khan